

À PROPOS

5 ANS
Syndicat de l'enseignement
des Brosses-à-dentistes
sebl

Volume 6 – Numéro 8
Mars 2019

2020
GÉNÉRAL

Notre convention collective prend fin le 31 mars 2020. Son renouvellement est un long processus qui doit être réalisé avec la participation d'un maximum d'enseignantes et d'enseignants.

Il y a quelques mois, le comité de négociation de la FAE préparait une consultation pour tous les membres. La compilation des résultats est maintenant terminée. Vous avez été nombreuses et nombreux à participer à la consultation sur les enjeux à prioriser lors de la prochaine négociation. Quelque 20 % des participantes et participants à la consultation étaient des membres du SEBL alors que nous représentons environ 10 % des membres de la FAE. Bravo

pour cette belle mobilisation!

En respect des commentaires et suggestions de la dernière négociation, le cahier de demandes sera complété en deux phases. En mars, les enseignantes et les enseignants du SEBL sont consultés en assemblée générale pour la première phase, au cours de laquelle il est possible de proposer de nouvelles demandes ou d'en amender d'autres. Les nouvelles propositions du SEBL seront présentées à tous les syndicats affiliés de la FAE et, de la même façon, nous serons informés des leurs lors de la deuxième phase qui aura lieu au printemps. Vous comprendrez que votre participation à ces assemblées générales et à tout le

processus de consultation qui suivra vous permettra d'être continuellement informés et vous donnera l'occasion d'influencer les demandes qui feront partie du cahier final. La FAE présentera son cahier de demandes au gouvernement au plus tard en novembre 2019. Nous savons toutes et tous que l'école publique québécoise vit une crise majeure et que les conditions d'exercice pour les enseignantes et enseignants se détériorent. Le meilleur moyen d'aider nos représentantes et représentants au comité de négociation est de maintenir la pression grâce à une mobilisation soutenue.

Normand Marquis

Autorisation provisoire d'enseigner en formation professionnelle

Pour les enseignantes et enseignants en formation professionnelle (FP), il est important de renouveler votre autorisation provisoire d'enseigner dans les délais prescrits. Lorsque vous répondez aux critères pour recevoir une autorisation, vous avez dix ans pour compléter votre formation. La première autorisation sera valide pour trois ans tout comme le premier renouvellement. Les deux autres seront en vigueur pour deux ans. Seules des conditions exceptionnelles peuvent permettre de déroger à ces règles.

Pour renouveler une autorisation provisoire d'enseigner, vous devez remplir le formulaire *Demande de renouvellement d'une autorisation provisoire d'enseigner* qui correspond à votre situation et fournir les documents requis. Le tout doit être transmis à la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Lorsque le moment est venu de renouveler votre autorisation, il est très important de répondre à toutes leurs conditions. À défaut, votre nom peut être rayé de la liste de rappel et cela peut même mettre en péril votre permanence si tel est votre statut.

Normand Marquis

Congrès 2019 de la FAE – Délégation et enjeux

L'Assemblée des personnes déléguées a entériné la délégation du SEBL au VI^e Congrès de la FAE qui aura lieu du 27 au 30 juin 2019. Voici la liste des 26 personnes déléguées officielles et des 3 personnes déléguées substitués :

Personnes déléguées officielles

Béland, France-Dominique (ELJ)	Lajeunesse, Thierry (CE)
Bertrand, Simon (ESO)	Lambert, Sylvie (Emmanuel-Chénard)
Bouyer, Nathalie (CE)	Leduc, Julie (Horizon-Soleil)
Champagne, Normand (du Mai)	Legault, Cynthia (Saint-Pierre)
Costa, Nelson (CE)	Lemelin, Mario (PST)
Coupal, Éric (Lucille-Teasdale)	Leroux, Lorraine (Terre des jeunes)
Diaferia, Enzo (Le Tournesol)	Marquis, Normand (CE)
Forest, Marie-Ève (Arc-en-ciel)	Morand, Pascal (CE)
Fournier, Claudine (CE)	Pepper, Mélissa (PDM)
Gagnon, Jean-François (Le Tournesol)	Sauvé, Dominique (PDM)
	Szabo, Karine (Sauvé)

Tremblay, Stefan (Construc-Plus)
Vachon, Vickie (des Grands-Vents)
Vézina, Maryse (du Mai)
Vézina-Jasmin, Katherine (Cœur à cœur)
Wilson, Christiane (PDM)

Personnes déléguées substitués

Robert, Julie (PST)
Hébert, Lisette (Lucille-Teasdale)
Asselin, Gaétan (PDM)

La délégation devra se préparer et débattre avant de se positionner sur plusieurs enjeux de notre fédération :

Orientations politiques

- Formation initiale à l'enseignement;
- Rémunération des stages;
- Étude du programme d'éthique et de culture religieuse;
- Service d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français;
- Approfondissement du caractère féministe de la plateforme sociopolitique;

- Intégration des réalités autochtones à la plateforme sociopolitique;
- Intégration des représentations LGBTQ dans les programmes scolaires;
- Développement de la FAE.

Statuts et règlements

- Modifications des statuts;
- Adoption du règlement sur les bourses.



De plus, ce congrès sera l'occasion d'élire les membres du Comité exécutif de la FAE pour les trois prochaines années. Notre délégation a déjà débuté les travaux préparatoires, toujours dans un souci de bien représenter les membres du SEBL.

Pascal Morand

2

Rémunération additionnelle et échelle salariale

Échelon	À compter du 142 ^e jour de travail de l'année scolaire 2018-2019
1	42 431
2	44 235
3	46 115
4	48 074
5	50 118
6	52 248
7	54 468
8	56 783
9	59 196
10	61 712
11	64 335
12	67 069
13	69 920
14	72 891
15	75 989
16	79 218
17	82 585

Au 1^{er} avril 2019

À compter du 141^e jour de cette année et jusqu'au 140^e jour de travail de l'année scolaire 2019-2020, le personnel enseignant qui a assumé une tâche à 100 % a droit à une rémunération additionnelle de 292,21 \$ pour ces 200 jours de travail. Ce montant sera étalé sur les paies couvrant cette période.

Au 2^e avril 2019

À compter du 142^e jour, l'échelle de traitement (voir tableau) pour le personnel enseignant sera majorée de 2 % en raison de la nouvelle structure salariale introduite dans le cadre de la mise en œuvre des relativités salariales.

Nelson Costa

Classement et passage des élèves au primaire

Dans les prochaines semaines, vous serez appelés à effectuer des propositions (et non une simple consultation) sur le classement des élèves pour la prochaine année scolaire. La Loi sur l'instruction publique ainsi que la convention collective encadrent ce processus. Ainsi, nous vous invitons à consulter la fiche syndicale à cet effet sur lesebl.ca. Cette fiche contient aussi un formulaire type et des explications sur le passage des élèves.

Pascal Morand



Notre mission: défendre le bien commun



Durant la Révolution tranquille des années 1960, notre société a tissé un filet social pour protéger les plus vulnérables et réduire les inégalités sociales, économiques et culturelles. C'est ainsi qu'a été créé, entre autres, un système d'éducation public, gratuit et universel.

Dans les années 1980 et 1990, cette conception de la société a été substituée par le néolibéralisme et ses valeurs de libre marché, de productivisme et de performance. Ce changement a entraîné une crise de confiance envers les institutions et les pouvoirs

démocratiques, a accentué les disparités entre les peuples et a fragilisé le tissu social.

Dans le contexte politique, économique et mondial actuel, nous avons la ferme conviction qu'il faut garantir un état de droit et une société démocratique qui préserve le respect des libertés civiles et politiques pour parvenir à la réalisation du bien commun.

Julie Leduc
Enseignante et membre du comité sociopolitique

Source : Oser. Ensemble. Maintenant, *Manifeste sociopolitique de la FAE*, pages 6-7.

Les congés spéciaux (2^e partie)

Les congés spéciaux, dans l'entente locale¹ (banque de trois jours), peuvent être classés dans deux catégories :

1. Événements de force majeure

Désastre, feu, inondation, etc. qui obligent l'enseignante ou l'enseignant à s'absenter de son travail.

2. Autres événements

- Accompagnement de son enfant à un rendez-vous ou à une visite médicale urgente;
- Hospitalisation (chirurgie d'un jour, entrée et sortie de l'hôpital ou visite médicale urgente) pour laquelle l'enseignante ou l'enseignant doit accompagner son conjoint, son père ou sa mère.



3

Des absences pour l'une ou l'autre des raisons précédentes sont d'abord déduites de la banque annuelle de congés de maladie. Ce n'est qu'une fois la banque de maladie épuisée que ces absences seront déduites des congés spéciaux.

- Obligation de comparaître dans une cause où l'enseignante ou l'enseignant est partie;
- Accident d'automobile sur le chemin du travail (le temps requis, maximum une journée);
- Vol ou panne d'automobile (le temps requis, maximum la journée de l'événement);
- Visite chez un professionnel de la santé (membre d'un ordre professionnel);
- Acquisition de la citoyenneté canadienne;
- Liquidatrice ou liquidateur des biens d'une succession;
- Dégât matériel grave et fortuit nécessitant une réparation urgente à la résidence principale;
- Décès de l'ex-conjointe ou ex-conjoint si un enfant mineur est issu de leur union (maximum trois jours incluant le jour des funérailles);
- Décès de l'enfant de la conjointe ou du conjoint de fait : la journée des funérailles;
- Mandat d'inaptitude (maximum une journée par an).

Afin que l'absence soit imputée à la banque de congés spéciaux, l'enseignante ou l'enseignant devra fournir à la direction une pièce justificative qui atteste du motif de l'absence.

S'il est impossible d'obtenir quelque pièce justificative que ce soit, l'enseignante ou l'enseignant remettra une déclaration attestant du motif de son absence selon le formulaire prévu par la Commission.

Stéphanie Dinel

¹ Référence : entente locale, clause 5-14.02 G).

Formations syndicales d'avril et de mai

Comité-école EHDAA

25 avril (16 h 30)

Précaires : liste de priorité,

séance d'embauche et évaluation

7 mai (16 h 30)

Ces rencontres auront lieu au SEBL. Puisqu'un goûter sera offert, nous vous demandons de confirmer votre présence à syndicat@lesebl.ca, au 450 979-4613 ou sur notre site Internet lesebl.ca sous l'onglet Services aux membres.

Vente de manteaux du SEBL



Votre syndicat vous offre la possibilité d'acheter un manteau rouge ou noir griffé du logo du SEBL. Les grandeurs disponibles pour les femmes et les hommes varient de XSmall à XXLlarge. Si vous êtes intéressés à acquérir un manteau, nous vous demandons de vous présenter au SEBL d'ici le 4 avril, pendant les heures d'ouverture, afin d'en faire l'essai. Veuillez prévoir un montant de 20 \$.

Action citoyenne pour aider les personnes les plus défavorisées de la région

Pour une deuxième année consécutive, le comité héros du SEBL s'est associé avec **Moisson Laurentides** pour amasser des denrées alimentaires. Ce projet vise à mettre en valeur le mouvement héros et offrir une occasion d'appliquer l'une de ses valeurs, soit la solidarité avec les plus défavorisés.

Toutes les informations nécessaires pour participer à cette collecte vous seront transmises par les personnes déléguées de votre école ou par la personne responsable du courrier. Cette action s'inscrit en appui avec la grande collecte du printemps, période où les réserves de denrées alimentaires sont à la baisse. Chaque équipe-école peut choisir une semaine de collecte au cours du mois d'avril. Les denrées seront recueillies au plus tard le 26 avril 2019.

Nous vous invitons à participer massivement à cette action citoyenne pour soutenir les personnes les plus défavorisées des Laurentides. Retenons que ce n'est pas juste dans le temps des Fêtes que certaines familles sont dans un réel besoin.

Normand Marquis



Journée internationale des droits des femmes

Depuis 1977, les Nations Unies ont officialisé le 8 mars comme étant la *Journée internationale des femmes*. Plusieurs pays ont cependant tenu, avec raison, à préciser ce nom pour que cette journée soit celle **des droits** des femmes. Il faut se rappeler que bien des femmes, avant nous, ont eu à se battre pour que nous ayons accès à des droits qui n'étaient jusque là réservés qu'aux hommes. Nous devons aussi nous rappeler que d'autres luttes sont encore à mener. Pensons, entre autres, à l'équité salariale chez nous et au droit à l'éducation ailleurs.

Le 8 mars, ce n'est donc pas une journée pour célébrer les femmes en leur offrant un cadeau. Le 8 mars, c'est une journée pour se conscientiser aux luttes féminines du passé, du présent et du futur.

Cette année encore, le SEBL souligne cette journée en grand : **le 26 mars prochain aura lieu une conférence** sur le travail invisible des femmes, notamment la charge mentale. Vous êtes toutes et tous cordialement invités à y participer. N'oubliez pas de vous y inscrire!

Nathalie Bouyer

CONFÉRENCE
Journée internationale des femmes
Charge mentale
Travail invisible

Dans le cadre de la **Journée internationale des femmes**, le comité accède à l'égalité et sociopolitique du SEBL, est heureux de vous inviter à une conférence qui aura lieu le **26 mars prochain, au Syndicat, à 16 h 45**. Si vous désirez participer à l'activité, veuillez nous contacter au 450 979-4613, par courriel à syndicat@lesebl.ca ou sur notre page Facebook le plus tôt possible. Cette invitation s'adresse d'abord aux membres du SEBL.

Déroulement de la soirée
● Cocktail (16 h 45)
● Conférence (17 h 30)
Conférencières invitées
Camille Robert
Annabelle Seery
● Coucher (18 h 30)
● Souper (18 h 15)

Cette conférence permettra de présenter un historique des mobilisations autour du **travail invisible** pour ensuite exposer quelques-uns des défis contemporains, notamment en lien avec la charge mentale et le partage des tâches.

Membres 10 \$
Non-membres 30 \$

5 ANS **sebl**

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

www.facebook.com/seblaurentides



LE RESPECT, ÇA SE MANIFESTE!

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 2019

5 ANS **sebl**
Syndicat d'enseignement des Basses-Laurentides